

# Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis d'intention n°7/2015 concernant l'étude d'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des communes de St-Légier-La Chiésaz et de Blonay.

**Membres de la commission d'étude:** M. E. Rochat (président), Mmes D. Pache et K. Morand (rapporteuse), MM. J.-L. Bürky, J. Dupraz, Ph. Karlen et P. Vienet

La commission s'est réunie à St-Légier le 20 mai 2015. Elle s'est entretenue avec les Municipalités de St-Légier – La Chiésaz et de Blonay en présence des membres de la commission ad hoc du Conseil communal de Blonay.

Nous remercions les syndics, municipale et municipaux présents pour leur disponibilité et leurs réponses précises aux questions des conseillers communaux.

## Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une réflexion concernant l'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des communes de St-Légier – La Chiésaz et de Blonay. Si cette réflexion s'inscrit dans une dynamique déjà ancienne de fusion de nombreux services des deux communes (église, écoles, services sociaux, pompiers, etc), on ne peut ignorer la lourde étude en cours (500'000 CHF), concernant la fusion des dix communes de la région, étude qui tarde à fournir ses conclusions, pour ce qui touche en particulier aux fusions partielles.

Dans le cadre de cette étude, un sondage réalisé par l'institut M.I.S trend sur un échantillon significatif de plus de mille personnes, conclut à l'échec programmé d'une fusion à 10 et confirme que le rapprochement avec Blonay est souhaité par les habitants des deux communes, avec une tendance plus marquée à St-Légier.

Si une fusion devait être envisagée au terme de ces réflexions, elle ne saurait intervenir avant 2021.

Après le départ des municipalités, la commission ouvre la discussion.

## Discussion

La commission relève la nécessité de développer une vision à moyen et long terme sur le développement de la commune et sur les opportunités d'un rapprochement avec notre voisine Blonay. Elle souligne le fait que la réflexion demandée par ce préavis est gratuite.

La commission statue comme suit :

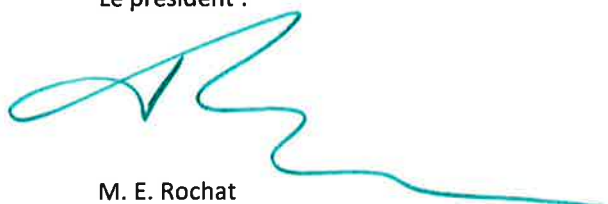
Le préavis est accepté à l'unanimité.

## Conclusion :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission ad hoc vous propose à l'unanimité d'adopter les conclusions de la Municipalité pour le préavis no 7/2015, à savoir:

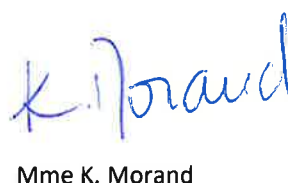
- d'approuver la démarche en vue d'une étude d'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des communes de St-Légier La Chiésaz et de Blonay et d'encourager la Municipalité à continuer dans cette voie, sans préjuger de la future décision.

Le président :



M. E. Rochat

La rapporteuse :



Mme K. Morand